



**GUIDE ADMINISTRATIF 2024/2025**

# Licence 3 STAPS

Sciences & Techniques des Activités Physiques et Sportives

*Mention Education et motricité (EM)*

# SOMMAIRE

<b>I – CONTACTS DE LA FORMATION</b> .....	<b>4</b>
1 – La scolarité.....	4
2 – Le responsable pédagogique .....	4
3 – La direction du département STAPS.....	4
5 – Les enseignants de la Licence 3 STAPS EM.....	5
4 – Les autres services de scolarité de l’UFR SESS-STAPS.....	6
<b>II – CALENDRIER UNIVERSITAIRE 24/25</b> .....	<b>7</b>
<b>III – L’OFFRE DE FORMATION</b> .....	<b>8</b>
7 – Les études en STAPS à l’UPEC .....	11
<b>IV – LES LIEUX DE FORMATION</b> .....	<b>12</b>
1 – Les campus de l’UPEC.....	12
2 – Les installations sportives de Créteil.....	14
<b>V – LES DÉMARCHES DE LA RENTRÉE</b> .....	<b>16</b>
1 – Réaliser votre inscription administrative et pédagogique .....	16
2 – Activer votre compte numérique .....	16
3 – Prendre connaissance de votre emploi du temps.....	17
4 – Bénéficier d’un régime dérogatoire .....	18
<b>VI – VOUS INFORMER &amp; COMMUNIQUER</b> .....	<b>19</b>
1 – La publication des informations administratives.....	19
2 – Communiquer par email avec l’administration et les enseignants.....	19
<b>VII – ABSENCES, BLESSURES &amp; DISPENSES</b> .....	<b>21</b>
1 – Justifier vos absences dans les TD .....	21
2 – Déclarer un accident survenu en cours de sport .....	21
3 – Être dispensé de sport .....	22
<b>VIII – LE STAGE</b> .....	<b>23</b>
1 – Compléter votre convention.....	23
2 – Faire signer les trois exemplaires de la convention .....	23
<b>IX – LES EXAMENS</b> .....	<b>24</b>
1 – Vous présenter aux examens (session 1) .....	24
2 – Bénéficier d’un aménagement pour les examens.....	24
3 – Avertissement concernant la triche.....	24
4 – Connaître vos résultats et consulter vos copies .....	25
5 – Signaler une anomalie à propos de vos résultats .....	25
6 – Vous présenter au rattrapage (session 2) .....	25
<b>X – POURSUIVRE L’ANNÉE SUIVANTE</b> .....	<b>27</b>

1 - Votre poursuite d'études dans le domaine de l'enseignement.....	27
2 - Redoubler.....	27
3 - Être AJAP (ajourné mais autorisé à poursuivre).....	27
<b>XII - OBTENIR VOTRE LICENCE.....</b>	<b>29</b>
1 - Retirer votre attestation de réussite.....	29
2 - Obtenir votre diplôme.....	29

# I – CONTACTS DE LA FORMATION

## 1 – La scolarité

### Gestionnaire de scolarité de la Licence 3 STAPS EM

**Antoine LÉGER**  
01 45 17 44 07  
[antoine.leger@u-pec.fr](mailto:antoine.leger@u-pec.fr)

### Horaires d'ouverture de la scolarité :

Jour	Matin	Après-midi
Lundi	9h15 - 12h00	14h00 - 16h45
Mardi	9h15 - 12h00	14h00 - 16h45
Mercredi	9h15 - 12h00	9h15 - 12h00
Jeudi	En télétravail (joignable par mail et téléphone)	
Vendredi	9h15 - 12h00	14h00 - 16h45

### Adresse :

Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC)  
Scolarité L2 STAPS/L3 STAPS Education et motricité – Bureau 104  
Site de Duvauchelle  
27 avenue Magellan  
94000 CRÉTEIL.

## 2 – Le responsable pédagogique

### Responsable pédagogique de formation

**Olivier LARIVIÈRE**  
[olivier.lariviere@u-pec.fr](mailto:olivier.lariviere@u-pec.fr)

## 3 – La direction du département STAPS

### Directeur du département STAPS

*Election à venir en septembre 2024.*

### Directrice des études

**Kristell SANQUER**  
[Kristell.sanquer@u-pec.fr](mailto:Kristell.sanquer@u-pec.fr)

## 5 – Les enseignants de la Licence 3 STAPS EM

Nom de l'enseignant	Adresse e-mail
<b>BATHENAY Estelle</b>	estelle.bathenay@u-pec.fr
<b>BELLOY Joffrey</b>	joffrey.belloy@u-pec.fr
<b>BORDENAVE Christophe</b>	christophe.bordenave-biben@u-pec.fr
<b>BOSSÉ Hélène</b>	helene.bosse@u-pec.fr
<b>CHAUVEL Guillaume</b>	guillaume.chauvel@u-pec.fr
<b>COINDE Guillaume</b>	guillaume.coinde@u-pec.fr
<b>DEGRENE Olivier</b>	olivier.degrenne@u-pec.fr
<b>DIETSCH Guillaume</b>	guillaume.dietsch@u-pec.fr
<b>FRIGOUT Jérôme</b>	jerome.frigout@u-pec.fr
<b>GUERLAIN Claire</b>	claire.guerlain@u-pec.fr
<b>JAUNET Marie-Françoise</b>	marie-francoise.jaunet-devienne@u-pec.fr
<b>JEANNIN Pascale</b> <i>Référente SHN</i>	pascale.jeannin@u-pec.fr
<b>LARIVIÈRE Olivier</b>	olivier.lariviere@u-pec.fr
<b>MAKTOUF Waël</b>	wael.maktouf@u-pec.fr
<b>MAISETTI Olivier</b>	olivier.maisetti@u-pec.fr
<b>MASSON Ingrid</b>	ingrid.masson@u-pec.fr
<b>PINJON Thierry</b>	thierry.pinjon@u-pec.fr
<b>RAQUIN Bénédicte</b>	benedicte.raquin@u-pec.fr
<b>RIZZA Jeanne</b>	jeanne.rizza@u-pec.fr
<b>SANQUER Kristell</b>	kristell.sanquer@u-pec.fr
<b>SAPIN Stéphane</b>	stephane.sapin@u-pec.fr

## 4 – Les autres services de scolarité de l’UFR SESS-STAPS

**Responsable de scolarité  
de l’UFR SESS-STAPS**

**Elise CHESSARI**  
[elise.chessari@u-pec.fr](mailto:elise.chessari@u-pec.fr)

**Responsable de scolarité adjoint  
de l’UFR SESS-STAPS**

**Tony REZKI**  
[tony.rezki@u-pec.fr](mailto:tony.rezki@u-pec.fr)

**Gestionnaire de scolarité  
L1 STAPS**

**Vilayvanh NGUYEN**  
[vilayvanh.nguyen@u-pec.fr](mailto:vilayvanh.nguyen@u-pec.fr)  
01 45 17 44 06

**Gestionnaire de scolarité  
L3 STAPS Education et motricité**

**Antoine LEGER**  
[antoine.leger@u-pec.fr](mailto:antoine.leger@u-pec.fr)  
01 45 17 44 07

**Gestionnaire de scolarité  
L3 STAPS APAS**

**Valérie VIDAL**  
[valerie.vidal@u-pec.fr](mailto:valerie.vidal@u-pec.fr)  
01 45 17 44 76

**Gestionnaire de scolarité  
L3 STAPS Management du sport  
L3 STAPS Entraînement sportif**

**Sofiane LAIMECHE**  
[sofiane.laimeche@u-pec.fr](mailto:sofiane.laimeche@u-pec.fr)  
01 45 17 44 03

## II – CALENDRIER UNIVERSITAIRE 24/25

Semestre 5	
<b>Rentrée universitaire et début du semestre 3</b>	Mardi 03/09/2024
<b>Vacances de la Toussaint</b>	Du 21/10/2024 au 27/10/2024
<b>Semaine de révisions</b>	Du 02/12/2024 au 08/12/2024
<b>Examens du semestre 3</b>	Du 09/12/2024 au 22/12/2024
<b>Vacances de Noël</b>	Du 23/12/2024 au 05/01/2025
<b>Jury du semestre 3</b>	Semaine du 20/01/2025
Semestre 6	
<b>Début du semestre 4</b>	06/01/2025
<b>Vacances de février</b>	Du 17/02/2025 au 02/03/2025
<b>Vacances de printemps</b>	Du 14/04/2025 au 27/04/2025
<b>Examens du semestre 4</b>	Du 28/04/2025 au 18/05/2025
<b>Jury du semestre 4</b>	Semaine du 02/06/2025
Rattrapage (Session 2)	
<b>Examens du rattrapage</b>	Du 16/06/2025 au 06/07/2025
<b>Jury du rattrapage</b>	Semaine du 14/07/2025



## III – L'OFFRE DE FORMATION

# SEMESTRE 5

UE 23 (6 ECTS)		Épreuves	RN*	RD*	Crédits
ECUE 23.1	ANGLAIS (Ecrit 50 % + Oral 50 %)	CC Ecrit	50 %		3 ECTS
		CC Oral	50 %		
		CT Oral		100 %	
ECUE 23.2	TICE	CC Ecrit	100 %	100 %	3 ECTS
UE 24 (6 ECTS)					
ECUE 24.1	FORMATION PRÉPROFESSIONNELLE STAGE SECONDAIRE OU PRIMAIRE				3 ECTS
ECUE 24.2	RÉGLEMENTATION EN EPS <i>CT commun avec CT Problématique didactique ?</i>	CC Ecrit	50 %		3 ECTS
		CT Oral	50 %	100 %	
UE 25 (6 ECTS)					
ECUE 25.1	ANALYSE DES PRATIQUES DES ENSEIGNANTS	CC Ecrit	50 %		2 ECTS
		CT Ecrit	50 %	100 %	
ECUE 25.2	PSYCHOLOGIE DE L'APPRENTISSAGE MOTEUR	CC Ecrit	50 %		2 ECTS
		CT Ecrit	50 %	100 %	
ECUE 25.3	ÉTUDE DE CAS ORIENTATION SECONDAIRE OU PRIMAIRE				2 ECTS
UE 26 (6 ECTS)					
ECUE 26.1	HISTOIRE DES THÉORIES ET DES MÉTHODES	CC Ecrit	50 %		3 ECTS
		CT Ecrit	50 %	100 %	
ECUE 26.2	SOCIOLOGIE DE L'ÉDUCATION	CC Ecrit	50 %		3 ECTS
		CT Ecrit	50 %	100 %	
UE 27 (6 ECTS)					
ECUE 27.1	DIDACTIQUE CA4 / CA5 Tennis de table & STEP	CC Pratique	60 %		2 ECTS
		CT Oral	40 %		
ECUE 27.2	DIDACTIQUE CA1 / CA2 Athlétisme et Sauvetage	CC Pratique	60 %		2 ECTS
		CT Oral	40 %		
ECUE 27.3	POLYVALENCE 1 sport parmi : Natation, Athlétisme, Course d'orientation, Gymnastique	CC Pratique	60 %		2 ECTS
		CT Oral	40 %		

\* RN : régime normal / \*RD : régime dérogatoire

# SEMESTRE 6

		Épreuves	RN*	RD*	Crédits
<b>UE 28 (6 ECTS)</b>					
ECUE 28.1	<b>ANGLAIS</b> (Ecrit 50 % + Oral 50 %)	CC Ecrit	50 %		3 ECTS
		CC Oral	50 %		
		CT Oral		100 %	
ECUE 28.2	<b>TICE</b>	CC Ecrit	100 %	100 %	3 ECTS
<b>UE 29 (3 ECTS)</b>					
ECUE 29.1	<b>DÉVELOPPER UNE DÉMARCHE RÉFLEXIVE EN EPS DANS L'INTERVENTION EN EPS</b>	CT Ecrit	100 %	100 %	3 ECTS
<b>UE 30 (3 ECTS)</b>					
ECUE 30.1	<b>FORMATION PRÉPROFESSIONNELLE STAGE SECONDAIRE OU PRIMAIRE</b>	CC Ecrit			3 ECTS
<b>UE 31 (6 ECTS)</b>					
ECUE 31.1	<b>PROBLÉMATIQUE DIDACTIQUE</b>	CC Ecrit	50 %		3 ECTS
		CT Ecrit	50 %	100 %	
ECUE 31.2	<b>PHYSIOLOGIE DE L'ENFANT ET DE L'ADOLESCENT</b>	CC Ecrit	50 %		3 ECTS
		CT Ecrit	50 %	100 %	
<b>UE 32 (3 ECTS)</b>					
ECUE 32.1	<b>HISTOIRE DES TEXTES ET DES PRATIQUES</b>	CC Ecrit	50 %		3 ECTS
		CT Ecrit	50 %	100 %	
<b>UE 33 (6 ECTS)</b>					
ECUE 27.1	<b>DIDACTIQUE CA3</b> Acrosport et Danse	CC Pratique	60 %		2 ECTS
		CT Oral	40 %		
ECUE 27.2	<b>DIDACTIQUE CA4 / CA5</b> Handball et Musculation	CC Pratique	60 %		2 ECTS
		CT Oral	40 %		
ECUE 27.3	<b>POLYVALENCE</b> 1 sport parmi : Danse, Volley, Badminton, Escalade, Basket	CC Pratique	60 %		2 ECTS
		CT Oral	40 %		
<b>UE 34 (3 ECTS)</b>					
ECUE 34.1	<b>INTERVENTION EN EPS OU EN MILIEU PRIMAIRE</b>	CC Ecrit	50 %		3 ECTS
		CT Ecrit	50 %	100 %	

\* RN : régime normal / \*RD : régime dérogatoire



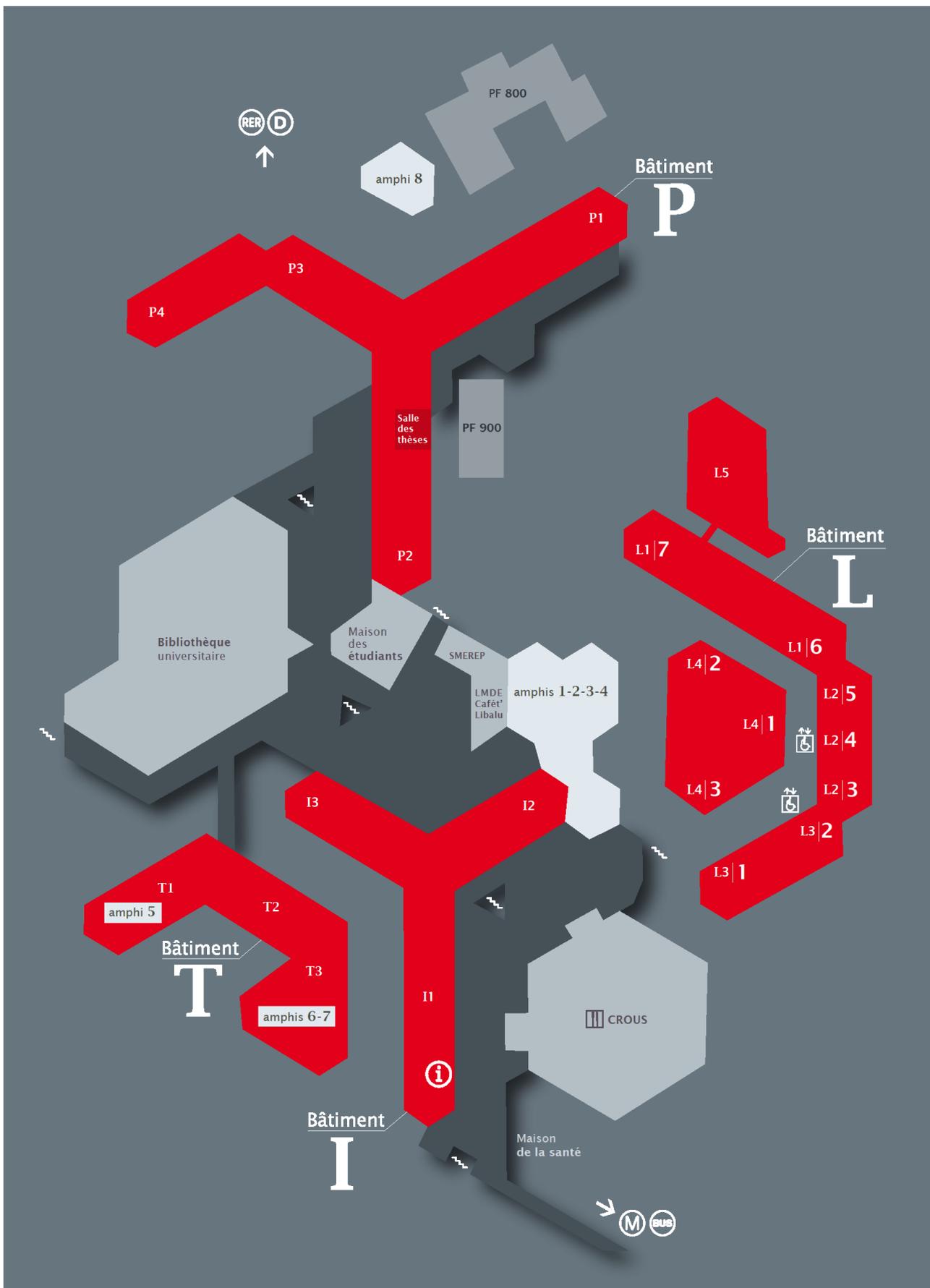
# IV – LES LIEUX DE FORMATION

## 1 – Les campus de l'UPEC

### Les différents sites de l'UPEC à Créteil

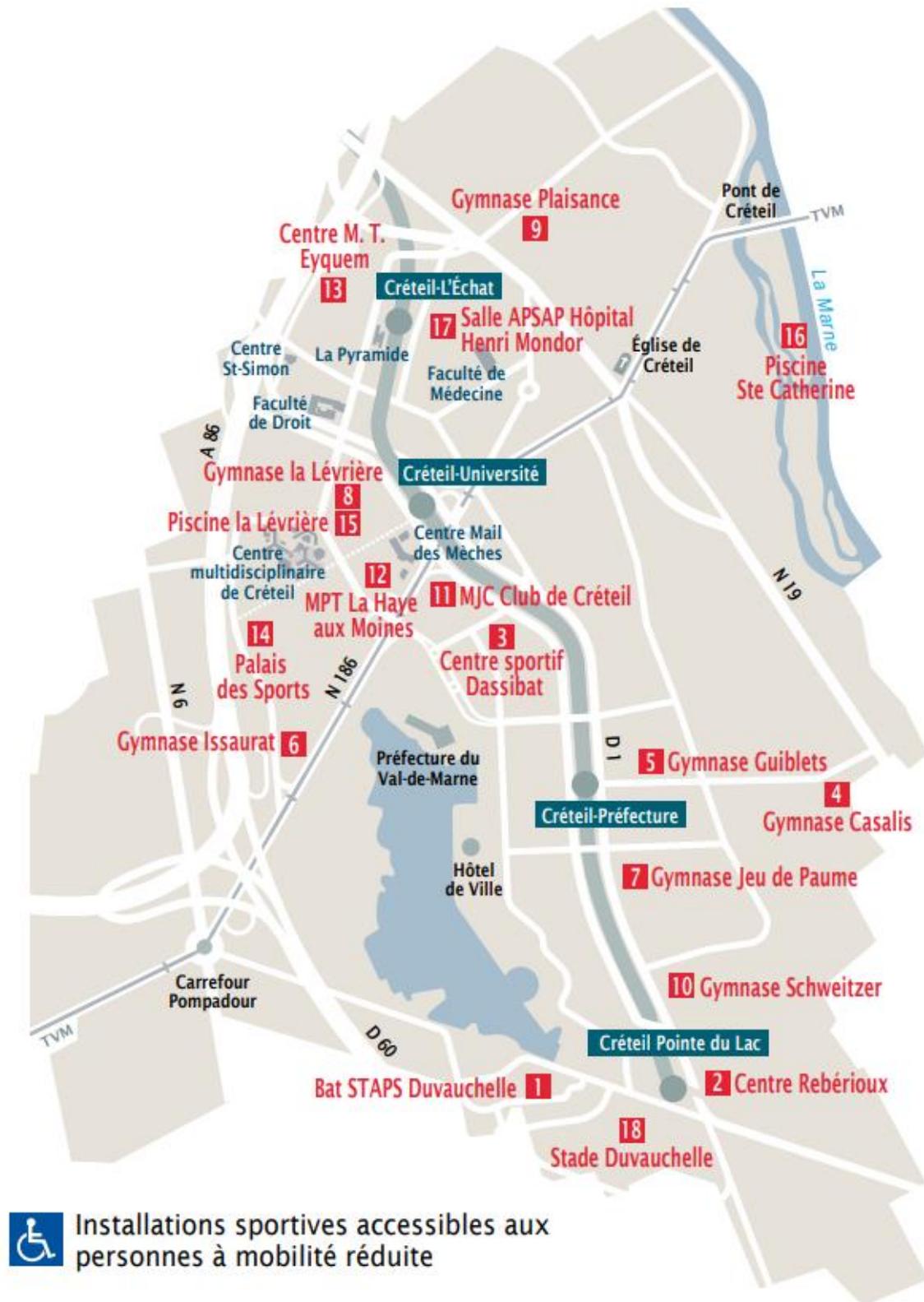


# Plan du Campus Centre



## 2 - Les installations sportives de Créteil

Le campus STAPS de Duvauchelle dispose d'une salle de danse, d'une salle de gymnastique, d'une salle de sports collectifs et d'une salle de musculation. Certaines pratiques sportives se déroulent sur d'autres sites. Retrouvez ci-dessous les différentes adresses :



**1 Bâtiment STAPS Duvauchelle** 

27, rue Magellan – M<sup>°</sup> Créteil Pointe du lac  
(ligne 8) puis bus 393 direction Thiais,  
arrêt Faculté des Sports

**2 Centre Rebérioux** 

27, avenue François Mitterrand  
M<sup>°</sup> Créteil Pointe du Lac (ligne 8)

**3 Centre sportif Dassibat** 

Centre Dassibat – 7, Av. François Mauriac  
M<sup>°</sup> Créteil Université

**4 Gymnase Casalis**

33, avenue Docteur Paul Casalis  
M<sup>°</sup> Créteil Préfecture puis bus 181 direction  
Créteil – La Gaité, arrêt Casalis-Savar

**5 Gymnase Guiblets**

86, boulevard Kennedy – M<sup>°</sup> Créteil Préfecture

**6 Gymnase Issaurat**

rue Pasteur Valery Radot – M<sup>°</sup> Créteil Université

**7 Gymnase du Jeu de Paume**

9, rue du Jeu de Paume – M<sup>°</sup> Créteil Préfecture

**8 Gymnase la Lévrière** 

rue F. de Lesseps – M<sup>°</sup> Créteil Université

**9 Gymnase Plaisance**

Stade Desmont – 50, Av de Tassigny  
M<sup>°</sup> Créteil l'Echat

**10 Gymnase Schweitzer**

Rue George-Sand – M<sup>°</sup> Créteil Préfecture

**11 MJC Club de Créteil**

1, Rue Charpy – M<sup>°</sup> Créteil Université

**12 MPT la Haye aux Moines**

4, allée Georges Braque – M<sup>°</sup> Créteil Université

**13 Centre Marie Thérèse Eyquem**

6, rue Thomas Edison – M<sup>°</sup> Créteil l'Echat

**14 Palais des Sports**

5, rue Pasteur Valery Radot – M<sup>°</sup> Créteil Université

**15 Piscine La Lévrière** 

rue F. de Lesseps – M<sup>°</sup> Créteil Université

**16 Piscine Ste Catherine**

Ile Brise Pain - 28, allée Centrale – Bus TVM,  
arrêt Pont de Créteil

**17 Salle APSAP Hôpital Henri Mondor**

Accès face à la sortie du métro Créteil l'Echat  
Bât porte 29

**18 Stade Duvauchelle**

Parc Municipal des Sports – chemin des bassins  
M<sup>°</sup> Créteil Pointe du lac (ligne 8).

**Salle Victor Hugo**

14 rue des Écoles - 94000 Créteil

**Centre sportif Nelson Paillou**

14 rue des Sarrazins - 94000 Créteil

**Gymnase Beuvin**

Rue Henri Koch - 94000 Créteil

# V – LES DÉMARCHES DE LA RENTRÉE

## 1 – Réaliser votre inscription administrative et pédagogique

L'**inscription administrative** est la première étape à réaliser lorsque vous êtes accepté dans une formation à l'université. Celle-ci est possible dès le mois de juillet et vous confère le statut d'étudiant pour l'année à venir. Après le paiement de vos droits d'inscription, vous obtenez votre carte étudiante ainsi que votre certificat de scolarité. N'oubliez pas de coller l'autocollant correspondant à votre année d'étude sur la carte.

Si vous avez suivi votre Licence 1 à l'UPEC, vous devez la réaliser sur votre espace eCampus (Catalogue des services > Ma réinscription administrative) puis insérer vos pièces justificatives (Catalogue des services > Mes pièces justificatives).

L'inscription administrative est gérée exclusivement par le SIOE de l'université, dont vous retrouvez les coordonnées ci-dessous :

### Service des inscriptions et organisation des études (SIOE)

Il gère les inscriptions administratives et délivre les cartes étudiantes.  
*Campus Centre, 61 avenue du Général de Gaulle 94000 CRÉTEIL*

**Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h30 (fermé le mardi matin)**

Tel : 01 45 17 12 48

Assistance téléphonique lors des inscriptions : 01 45 17 12 00

Email : [sioe@u-pec.fr](mailto:sioe@u-pec.fr)

Tel. du Service des bourses : 01 45 17 12 43

Tel. du Service des diplômes : 01 45 17 12 42

Après la rentrée, vous devez procéder à votre **inscription pédagogique** sur votre espace numérique **eCampus** si votre scolarité vous le demande. Celle-ci concerne plus particulièrement votre inscription dans les enseignements et les examens. Elle doit avoir lieu à chaque début de semestre.

QR CODE  
eCampus



## 2 – Activer votre compte numérique

Pour les étudiants nouvellement inscrits à l'UPEC, vous devez activer votre compte numérique sur le site <https://sesame.u-pec.fr/>. Celui-ci vous permet de bénéficier d'une adresse mail au format *prenom.nom@etu.u-pec.fr* et de vous connecter à vos espaces numériques de travail. Ils comprennent :

**e-Campus** : plateforme numérique qui donne accès aux inscriptions pédagogiques, aux résultats des examens et aux réinscriptions administratives.

**EPREL** : plateforme numérique qui donne accès aux cours mis ligne par les enseignants. Les dossiers de PPP et les rapports de stage devront être remis sur cet espace aux dates prévues.

Si vous rencontrez des problèmes dans l'activation de votre compte, vous pouvez faire un ticket d'assistance à l'adresse : <https://support-inscription.u-pec.fr>

### 3 – Prendre connaissance de votre emploi du temps

Les emplois du temps sont mis en ligne et actualisés en temps réel sur le site ADE à l'adresse suivante : <https://ade.u-pec.fr/direct/>  
Pour vous connecter, vous devez rentrer comme identifiant *sess\_staps\_web* sans mot de passe. Sélectionnez ensuite « PROJET UPEC - 2024-2025 ».

ALLEZ DANS « GROUPES » en cliquant sur la flèche blanche en début de ligne  
ALLEZ DANS « UFR STAPS » en cliquant sur la flèche blanche en début de ligne  
ALLEZ DANS « Licence 2 STAPS » en cliquant sur la flèche blanche en début de ligne

Calendrier	(36) 03 09 2018						
Semaines	Lundi 03/09/2018	Mardi 04/09/2018	Mercredi 05/09/2018	Jeudi 06/09/2018	Vendredi 07/09/2018	Samеди 08/09/2018	
07h30	L1 - G10	L1 - G10	L1 - G10	L1 - G10	L1 - G10	L1 - G10	
08h00							
08h30							
09h00							
09h30							
10h00							
10h30							
11h00							
11h30							
12h00							
12h30							
13h00							
13h30							
14h00							
14h30							
15h00							
15h30							
16h00							
16h30							
17h00							
17h30							
18h00							
18h30							
19h00							
19h30							
20h00							
20h30							
21h00							
21h30							
22h00							

Capture d'écran du site ADE.

- L'abréviation "**DUV**" signifie "Duvauchelle", c'est-à-dire le campus STAPS, situé 27 avenue Magellan à Créteil. C'est là que se trouvent notamment la salle de gym, la salle de danse, le gymnase et les salles de cours telles que la 105 (1er étage) ou la 205 (2e étage).

- La mention "**Bouille**" correspond au Campus André Bouille, c'est-à-dire la Faculté de droit, située 83-85 avenue du Général de Gaulle à Créteil.

- La mention "**CC**" correspond au Campus Centre, situé 61 avenue du Général de Gaulle à Créteil.

- La mention « **PYR** » correspond à la Pyramide, située 80 avenue du Général de Gaulle à Créteil.



## 4 – Bénéficiaire d'un régime dérogatoire

### Les étudiants avec des engagements extérieurs

En fonction de votre situation personnelle, vous pouvez demander à bénéficier d'un régime dérogatoire. Celui-ci vous exempte de l'assiduité à certains TD et examens du contrôle continu (CC).

Les étudiants se trouvant dans les cas ci-dessous sont concernés :

- 1- Les **sportifs de haut niveau (SHN)**
- 2- Les **salariés** : il faut avoir une activité professionnelle d'au moins 10 heures par semaine.
- 3- Les **autoentrepreneurs**
- 4- Les **étudiants engagés dans plusieurs cursus**
- 5- Les **étudiants exerçant des activités mentionnées à l'article L. 611-11 du code de l'Éducation** : responsabilités au sein du bureau d'une association, les étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle, un volontariat militaire, étudiants accomplissant des missions dans la réserve opérationnelle de la police nationale ou bien encore une mission de sapeur-pompier volontaire...

Au début de chaque semestre, **un formulaire numérique de recensement sera mis en ligne** sur le site de la scolarité. Vous devrez le remplir et fournir les pièces justificatives demandées. Une réponse vous sera ensuite apportée avec l'envoi de votre contrat pédagogique par mail.

### Les étudiants AJAP

Les **étudiants AJAP (ajournés mais autorisés à poursuivre) bénéficient automatiquement du régime dérogatoire** pour l'année antérieure non validée :

- Un étudiant AJAP L1/L2 est en régime normal en Licence 2 et en régime dérogatoire en Licence 1.
- Un étudiant AJAP L2/L3 est en régime normal en Licence 3 et en régime dérogatoire en Licence 2.

# VI – VOUS INFORMER & COMMUNIQUER

## 1 – La publication des informations administratives

Toutes les informations (dates des inscriptions pédagogiques, calendrier des examens, date des résultats, dates du rendu des rapports de stage...) sont diffusées sur le site de la scolarité. Il est **impératif de le consulter régulièrement** pour vous tenir informés.

Il est accessible en tapant « L2 STAPS UPEC » sur un moteur de recherche ou bien en tapant l'adresse suivante dans un navigateur web :

<https://sess-staps.u-pec.fr/scolarite/licences-staps/l2-staps>

Certaines informations importantes sont également envoyées par e-mail.

The screenshot shows the UPEC website interface. At the top, there is a search bar labeled 'MOT-CLÉ' and a navigation menu with items: PRÉSENTATION, FORMATIONS, SCOLARITÉ (highlighted), INTERNATIONAL, STAGES - EMPLOI, and RECHERCHE. On the left, a green sidebar contains a list of navigation options: CONTACTS, DEUST, LICENCE SESS, LICENCES STAPS (with sub-items L1 STAPS, L2 STAPS, L3 Entraînement sportif, L3 Education - Motricité, L3 Management du sport), L3 Activité physique adaptée et santé, MASTERS SESS, MASTERS STAPS, CALENDRIER DE RENTRÉE, and EXAMENS. The main content area is titled 'SCOLARITÉ' and 'LICENCE 3 EDUCATION - MOTRICITÉ : INFORMATIONS SCOLARITÉ'. It includes a link to 'S'abonner au flux RSS' and three news items: 'L3 STAPS EM - INSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES' (with a date range from July 8 to September 30, 2024/2025), 'L3 STAPS EM - RENTRÉE UNIVERSITAIRE 2024/2025' (dated September 3, 2024), and 'Plateforme Logement UPEC' (describing a housing platform for students). On the right, there is a 'CONTACTS ET HORAIRES' section for Antoine LÉGER (01 45 17 44 07, antoine.leger@u-pec.fr) and 'EMPLOI DU TEMPS' with a link to 'Consulter votre emploi du temps en ligne'.

## 2 – Communiquer par email avec l'administration et les enseignants

Lorsque vous communiquez par email avec des membres de l'université (personnels administratifs et enseignants), il est impératif de respecter certaines règles pour obtenir une réponse de vos interlocuteurs :

- 1- Indiquer un objet précis à votre message pour que l'on identifie plus rapidement votre demande.
- 2- Utiliser une adresse email correcte : il faut privilégier celle de l'université ([prenom.nom@etu.u-pec.fr](mailto:prenom.nom@etu.u-pec.fr)) ou utiliser une adresse mail personnelle comprenant votre nom et prénom. **L'utilisation d'une adresse email avec un pseudonyme est à proscrire.**

- 3- Soigner la présentation de votre message en ayant recours aux formules de politesse (Bonjour, merci, cordialement...) : il s'agit d'un échange professionnel et non d'une discussion instantanée.
- 4- Signer votre message en précisant votre nom, prénom, n° d'étudiant et groupe.
- 5- Vérifier l'orthographe avant l'envoi de votre message.

# VI – ABSENCES, BLESSURES & DISPENSES

## 1 – Justifier vos absences dans les TD

Au-delà de 20 % d'absences non justifiées dans un TD, la note de 0/20 peut vous être attribuée dans l'enseignement.

En cas d'absence dans un TD, celle-ci doit être justifiée directement auprès de l'enseignant, par mail, dans un délai de 48 heures maximum. Si celle-ci est ponctuelle, il n'est pas nécessaire de prévenir la scolarité.

Les motifs valables sont les suivants :

- Convocation administrative officielle
- Certificat médical avec mention « impossibilité de se déplacer »
- Décès dans l'entourage

## 2 – Déclarer un accident survenu en cours de sport

### Déclarer un accident survenu en cours de sport

Si un accident survient lors d'un cours de sport obligatoire, vous pouvez le déclarer en « accident du travail ». Cela vous permet d'être couvert à 100 % du tarif de la sécurité sociale par la Caisse primaire d'Assurance Maladie (CPAM) du Val-de-Marne avec laquelle nous avons une convention.

Vous devez impérativement **faire votre déclaration 48 heures** après l'accident (hors week-ends et jours fériés) auprès de la scolarité, bureau 104 à Duvauchelle. N'oubliez pas de venir avec votre carte vitale.

#### Référente accident de sport

Madame Valérie VIDAL  
Bureau 104 à Duvauchelle

Mail : valerie.vidal@u-pec.fr  
Tel : 01 45 17 44 76

En cas d'absence, vous pouvez vous adresser à d'autres scolarités STAPS.

Pour que la demande soit prise en compte, vous devrez apporter: **un certificat médical initial d'accident du travail délivré par votre médecin (document cerfa)**

### 3 – Être dispensé de sport

Si vous êtes dispensé de sport, vous devez vous procurer un **certificat médical** et le transmettre à tous les enseignants concernés dans un délai de 48 heures. **Attention, le certificat ne vous dispense pas de présence en cours mais uniquement de pratique.**

A propos de la notation, la maquette de votre formation prévoit obligatoirement une note de pratique sportive en première session. En cas d'impossibilité d'être évalué à la fin du semestre, deux cas de figures existent :

- **L'enseignant peut vous attribuer une note de niveau si vous avez réussi à pratiquer l'activité plus de 50 % du semestre.**
- **Si l'enseignant n'est pas en capacité de vous évaluer, vous obtiendrez la note de 0/20 à la pratique.** Vous devrez vous concentrer sur les deux évaluations théoriques (CC 1 + CC 2) pour compenser. Vous pouvez également vous présenter au rattrapage afin d'être évalué en 100 % écrit.

# VIII – LE STAGE

## 1 – Compléter votre convention

Dans le cadre de votre formation, vous êtes amené à réaliser un stage au sein d'un établissement scolaire du second degré. Il est impératif de générer une convention de stage sur l'application **eStage** : <https://stage.u-pec.fr/>

Sa conformité sera vérifiée par le Service des stages de l'UFR qui la validera où, en cas de problème, vous déposera un commentaire afin que des modifications soient effectuées. Dès lors que vous recevez un message automatique indiquant sa validation, vous pouvez venir la retirer auprès de votre scolarité.

qui doit être éditée **en trois exemplaires** : l'un pour l'université, un second pour l'établissement d'accueil et un troisième pour vous-même.

Celle-ci est à créer sur l'application eStage. Dès lors qu'elle est validée par le Service des stages de l'UFR, vous recevez un mail indiquant sa validation. Cela signifie que vous pouvez la retirer auprès de votre scolarité.

## 2 – Faire signer les trois exemplaires de la convention

**Les trois exemplaires de la convention doivent être impérativement signés avant le début de votre stage afin que tous les partis soient couverts.**

Vous devez d'abord les signer, faire signer votre référent à l'Université (Olivier LARIVIÈRE), le professeur d'EPS tuteur dans l'établissement scolaire ainsi que le chef d'établissement.

Une fois les signatures obtenues sur les trois exemplaires, vous devez les rapporter à la scolarité pour signature de l'Université en dernier.

### Pour plus d'informations :

**Service des stages de l'UFR SESS-STAPS**  
Bureau 603 à la Pyramide  
80 avenue du Général de Gaulle 94000 CRÉTEIL

Mail : [soip.sess-staps@u-pec.fr](mailto:soip.sess-staps@u-pec.fr)  
Tel : 01 45 17 44 38



# IX – LES EXAMENS

## 1 – Vous présenter aux examens (session 1)

A l'université, il existe deux modes d'évaluation :

- **Les contrôles continus (CC)** : ils peuvent prendre la forme d'un contrôle de connaissance en TD, d'une évaluation de mi-semester, d'un dossier ou d'une évaluation de pratique sportive.
- **Les contrôles terminaux (CT)** : ils sont réalisés à la fin de chaque semestre selon un calendrier établi par l'administration et diffusé au plus tard, quinze jours avant le début des épreuves. Celui-ci sera publié sur le site de la scolarité.

## 2 – Bénéficier d'un aménagement pour les examens

Si vous présentez un handicap, vous pouvez prendre contact avec le Service de Médecine préventive afin d'obtenir des aménagements pour les examens.

### Médecine préventive

#### Site de Créteil

Campus Centre, Maison de la santé, 61 avenue du Général de Gaulle 94000 CRÉTEIL  
Tel : 01 45 17 15 15

#### Site de Sénart

Tel : 01 64 13 41 89

Email : [sumpps@u-pec.fr](mailto:sumpps@u-pec.fr)

## 3 – Avertissement concernant la triche

**La fraude lors d'un examen (découverte d'antisèches, téléphone, montre...) vous expose à des sanctions disciplinaires.**

Le surveillant qui a constaté la fraude ou la tentative de fraude l'indique toujours sur le procès-verbal d'épreuve relatant les faits.

L'information est transmise à la section disciplinaire de l'université qui a le pouvoir de statuer.

**Attention, aucun relevé de notes, aucune attestation de réussite ni aucun diplôme ne peut vous être délivré avant que la section disciplinaire n'ait rendu son jugement.**

Les sanctions peuvent être les suivantes :

- La nullité de l'épreuve, voire de la session d'examen pour l'étudiant concerné.
- L'exclusion de l'établissement pour une durée maximum de 5 ans, voire l'exclusion définitive de tout établissement public d'enseignement supérieur.

## 4 – Connaître vos résultats et consulter vos copies

A l'issue du jury, **les résultats sont publiés en ligne sur votre espace numérique e-Campus** aux dates indiquées préalablement par la scolarité. Vous pourrez alors télécharger votre relevé de notes officiel en version PDF. Si vous le souhaitez, vous pouvez aussi demander un exemplaire papier à la scolarité.

**Des créneaux pour la consultation des copies** sont fixés par chaque enseignant. Aucune consultation n'est possible en dehors de ces horaires.

### Lecture du relevé de notes

**ADM (Admis)** : l'élément est validé par une note égale ou supérieure à 10.

**VAL (Validé)** : L'élément est validé par compensation.

**COMP (Compensé)** : vous validez votre année par compensation des deux semestres, même si l'un des deux est ajourné.

**AJ (Ajourné)** : votre note est inférieure à 10, l'élément n'est pas validé.

**ABI (Absence injustifiée) et DEF (Défaillant)**: vous avez été absent à un partiel. Ceci entraîne une défaillance au niveau de l'UE et du semestre, empêchant le calcul de la moyenne. La défaillance disparaît au rattrapage.

**AJAP (Ajourné mais Autorisé à Poursuivre)** ; vous êtes admis en Licence 3 (sous réserve d'acceptation de votre candidature) si l'un des deux semestres est admis et l'autre est compris entre 08/20 et 10/20. Votre Licence 1 doit également être validée.

**UE** : Unité d'enseignement

**ECUE** : Elément constitutif d'une unité d'enseignement

**ECTS** : European Credit Transfert System. Ces crédits correspondent également au coefficient.

## 5 – Signaler une anomalie à propos de vos résultats

Dès la publication des résultats sur la plateforme eCampus, un formulaire numérique est mis à votre disposition afin que vous puissiez nous signaler les anomalies concernant vos résultats.

Il peut s'agir :

- d'une note de contrôle continu non prise en compte
- d'une absence injustifiée à un examen terminal alors que vous étiez présent
- d'un problème de calcul de votre moyenne intégrant les coefficients.

Votre signalement sera étudié et l'anomalie corrigée si celle-ci elle est avérée.

Il est impératif de le signaler dans le délai précisé dans le formulaire. **Passée une période de deux mois après la publication des résultats, aucun changement de notes ne pourra être pris en compte.**

En revanche, une note que vous jugez trop faible n'est pas une anomalie.

Pour comprendre vos erreurs, vous pouvez demander à consulter votre copie.

## 6 – Vous présenter au rattrapage (session 2)

Si à l'issue des examens semestriels, vous ne parvenez pas à valider votre année, vous pouvez vous présenter au rattrapage. Aucune note minimum n'est requise et vous avez le choix des disciplines à repasser.

Voici quelques informations à connaître :

- **Le principe du rattrapage est de vous présenter aux épreuves dans lesquelles vous êtes ajourné, c'est-à-dire lorsque la moyenne de votre ECUE est inférieure à 10/20.**
  - **Cependant, il est impossible de vous présenter à des épreuves du rattrapage au sein d'un semestre, d'une UE ou d'un ECUE validés.**
  - La compensation vous a permis de valider les enseignements dont la moyenne est inférieure à 10/20 comme l'attestent les mentions « VAL » ou « COMP » sur votre relevé de notes.
  
- **Au rattrapage, une règle prévoit de prendre en compte la meilleure note entre la session 1 et la session 2.**
  - Si la note obtenue au rattrapage est inférieure à celle de la session 1, elle n'est pas conservée pour ne pas vous pénaliser.
  - Pour la **session 1**, la note prise en compte est **la moyenne de l'ECUE qui peut comprendre un contrôle continu et un contrôle terminal.**
    - Pour la **session 2**, il s'agit uniquement de **la note de l'examen de rattrapage.**
  - **Attention, la règle de conserver la meilleure des deux notes ne concerne que le rattrapage d'une même année universitaire.** En cas de redoublement, seules les notes égales ou supérieures à 10 sont conservées. Les autres disparaissent et les compteurs sont remis à zéro.

# X – POURSUIVRE L'ANNÉE SUIVANTE

## 1 – Votre poursuite d'études dans le domaine de l'enseignement

La **Licence 3 Education et motricité** est une porte d'entrée vers les métiers de l'enseignement. En fonction de votre projet professionnel, l'INSPE (institut national supérieur du professorat et de l'éducation), rattaché à l'UPEC, vous propose deux Masters afin de poursuivre dans cette voie :

- Le **Master MEEF (Métiers de l'enseignement de l'éducation et de la formation) EPS** pour préparer le CAPEPS afin de venir professeur d'EPS dans le second degré (collège & lycée).
- Le **Master MEEF (Métiers de l'enseignement de l'éducation et de la formation) premier degré** afin de préparer le CRPE pour devenir professeur des écoles.

Ces deux formations sont sélectives et des candidatures doivent être déposées sur la plateforme nationale Mon Master. Il est recommandé de multiplier les demandes au sein de plusieurs universités.

## 2 – Redoubler

Si vous êtes ajourné (AJ) à l'issue du rattrapage, vous pouvez redoubler votre année :

- Vous pouvez **faire votre réinscription administrative** à partir du mois de juillet sur votre espace eCampus > Catalogue des services > Ma réinscription administrative.
- L'année de votre redoublement, vous conservez uniquement **les notes des semestres, des UE et des ECUES si elles sont égales ou supérieures à 10/20**. Il est impératif de repasser tous les ECUES dont les notes sont inférieures à 10/20 dans les semestres, les UE ou les ECUES non validés car les compteurs sont remis à zéro.

## 3 – Être AJAP (ajourné mais autorisé à poursuivre)

Si vous êtes ajourné mais autorisé à poursuivre (AJAP) à l'issue du rattrapage, vous pouvez passer dans l'année supérieure tout en repassant les épreuves non validées durant l'année écoulée.

### AJAP LICENCE 2/LICENCE 3

Si vous êtes AJAP L2/L3, vous devez vous inscrire administrativement en Licence 2 et en Licence 3. Vous devez repasser les ECUES ajournés dont les notes sont inférieures à 10/20 à condition que le semestre, l'UE ou l'ECUE ne soit pas validé.

Vous suivez votre Licence 2 en régime dérogatoire.

- Pour les enseignements fondamentaux non validés des UE 14, UE 15, UE 20 et UE 21, vous ne repassez que les contrôles terminaux (CT). Vous ne devez pas vous présenter aux contrôles continus (CC).
- Pour les activités physiques et sportives non validées des UE 16 et 22, vous devez repasser le contrôle continu théorique n°2 et une évaluation spécifique aux dérogatoires. Vous ne devez pas vous présenter au contrôle continu théorique n°1 ni à la pratique (CC 3).
- Pour l'anglais (UE 12 et UE 17), vous devez vous présenter à l'examen réservé aux dérogatoires à la fin du semestre.
- Pour les autres enseignements (Projet professionnel, Stage, Analyse des pratiques...), vous devez vous rapprocher de votre enseignant pour être évalué.
- Vous suivez votre Licence 3 en régime normal.

# XII – OBTENIR VOTRE LICENCE

## 1 – Retirer votre attestation de réussite

Dès lors que votre Licence 3 est validée, vous serez invité à retirer auprès de votre scolarité votre attestation de réussite qui certifie l'obtention de votre Licence et d'un niveau Bac + 3. Pour cela, il est obligatoire d'avoir validé intégralement les trois années de Licence.

Celle-ci est demandée pour l'obtention de la carte professionnelle sur le site du Ministère des Sports à l'adresse suivante : <https://eaps.sports.gouv.fr/>

Cette démarche est totalement indépendante de l'université.

QR CODE  
EAPS



## 2 – Obtenir votre diplôme

Suite à l'obtention de votre Licence 3, vous pouvez faire votre demande de diplôme Licence auprès du Service des diplômes de l'UPEC. La demande est à réaliser à partir du mois de novembre suivant l'obtention de votre Licence.

### Bureau des diplômes du SIOE

Téléphone : 01 45 17 12 42 ou 01 45 17 12 47

Adresse mail : [diplomes@u-pec.fr](mailto:diplomes@u-pec.fr)

Adresse postale : UPEC – Bâtiment I1- Bureau 034  
61 avenue du Général de Gaulle 94010 CRÉTEIL cedex

QR CODE  
DIPLÔMES

